



Pollution et coupure d'eau, les citoyens d'Acoua montent au créneau



Mayotte sera bien représentée aux championnats de France UNSS

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2656 - Édition du 26 Mai 2023



2ème lifting pour Kawéni

COMMANDEZ
EN LIGNE



LIVRAISON
À DOMICILE
OU



RETRAIT EN
MAGASIN

ET PROFITEZ
JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet
de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ÉCONOMIE : Un baobab pour lancer le 2^e programme de rénovation urbaine de 27 M€ à Kawéni

Contrastant avec des années de léthargie, les phases de l'opération de Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Kawéni s'enchaînent. C'est un véritable Campus scolaire, végétalisé, qui va voir le jour sur 13 hectares, et permettre de relier les zones habitables et scolarisées entre elles par un « mail ».

La rénovation urbaine de Kawéni, on en entend parler depuis 2016, mais de comités de pilotage en visites ministérielles, les toiles d'araignées envahissaient la maison de projets. « Lors de mon arrivée en septembre 2020, on m'a dit qu'il y avait sur le territoire trois projets ANRU qui avaient du mal à démarrer », confie dans son discours Olivier Kremer, directeur de la DEALM (Direction de l'Environnement de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte), qui se félicitait d'avoir eu aussitôt « une accroche forte » avec la mairie de Mamoudzou. Les services de la commune menée par un homme pressé, Ambdilwahedou Soumaila, ont d'ailleurs été félicités par l'ensemble des discours.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Kawéni se monte au total à 151 millions d'euros et a donc commencé en mai 2021, avec la réalisation [et l'inauguration de la 1^{ère} phase, la place SPPM](#) qui jouxte la MJC de Kawéni, un programme de 3,5 millions d'euros. La 2^e portion concerne la zone scolaire dont le top départ a été donné ce jeudi, pour un montant de 27 millions d'euros*. La 3^e portera sur Kawéni village.

Pour inaugurer la zone scolaire et les nombreux bâtiments et équipements qui la constituent, dont un vaste parc de 2 hectares, quoi de mieux que de planter un arbre en lieu et place d'une première pierre, « Celui qui a planté un arbre avant de mourir n'a pas



Planter un baobab c'est autre chose qu'une pose de 1^{ère} pierre se sont rendus comptes les institutionnels !

vécu inutilement », glissera d'ailleurs le recteur Jacques Mikulovic citant un proverbe africain. Il mettait en évidence ce NPRU comme celui « d'un exemple à suivre », en terme de « coordination entre les multiples acteurs. »

Ilot de végétation dans un océan de scolaire

Sur le vaste terrain vague de 13 hectares, qui contenait un bassin de rétention peu efficace, ont commencé à travailler les tracteurs et tractopelles. La zone scolaire de Kawéni compte

11.000 élèves, dont environ 4.000 dans les 7 écoles du 1er degré, et environ 7.000 dans les collèges et lycées. Le manque d'infrastructures accompagnantes est au cœur de cette 2ème phase de l'ANRU. Vont être construits, un équipement sportif doté de vestiaires, d'un dojo, une salle de tennis de table, un mur d'escalade, un atelier de pratiques artistiques, un internat d'excellence de 200 lits avec 5 logements de fonction, un pôle de restauration scolaire, dont une cuisine centrale, et un hôtel d'application au lycée polyvalent. L'investissement du rectorat dépasse le programme ANRU et se monte à 70 millions d'euros dans cette zone scolaire.

Pour lutter contre les inondations régulières des établissements scolaires, une requalification du réseau d'eaux pluviales est prévue, et un « îlot de fraîcheur » laissera une large place à la végétalisation.

Parce que les programmes de rénovation urbaine doivent être inclusifs, un « mail » est aménagé, une voie dédiée aux piétons que longera un circuit de bus. Plusieurs logements

seront construits, dont une « résidence de jeunes actifs ». Pierre Georgel, Directeur du bureau Comptoir des projets, qui a déjà conçu il y a 10 ans à Mayotte les extérieurs du collège de Labattoir, donne des précisions : « Ce « mail » de 8.000m² reliera le quartier de la Geôle à Kawéni village. 13 ha d'espaces publics qui desservira l'ensemble des quartiers habités, et un parc de 2 ha d'espaces libres. » Sur l'emprise de ce parc existait un bassin de rétention d'eau « qui ne jouait pas son rôle », puisque « le lycée des Lumières a été inondé cette année à 3 reprises ». « L'eau est plus une contrainte dans ce quartier qu'une ressource. C'est pourquoi nous allons construire des digues pour favoriser l'écoulement des eaux », détaille encore l'architecte.

De l'argent public à préserver

Cet apport d'équipements devrait permettre à l'ensemble de se requalifier en « Campus scolaire », et « les équipements sportifs permettront de jouer jusqu'au 16èmes de finale de la Coupe de France indiquait Hamidani Magoma, second adjoint

au maire en charge des projets structurants à la Ville. Qui se félicitait de la coopération technique et opérationnelle entre les acteurs : le conseil départemental qui a cédé son terrain pour un euro symbolique, la DAAF « qui a œuvré pour décrocher 9 millions d'euros de FEADER », la préfecture, l'ANRU, et la DEALM « pour l'accompagnement technique ». Il pouvait conclure par « Kawéni hima ! » (Kawéni debout !) pour illustrer cette transformation du quartier en à peine deux ans.

Et c'était assez touchant qu'un enfant du quartier, Sidi Nadjayedine, représente le conseil départemental par son canton de Mamoudzou 3, pour ce lancement de la phase II du NPRU. En saluant l'ancienne municipalité dont il faisait partie, « je suis heureux de constater que le maire actuel a fait dans la continuité », et plus qu'un discours, s'adressait aux élèves et à leurs parents, « ces millions d'euros, c'est pour nos enfants, tout cet argent public qui se fait de plus en plus rare est mis sur la table incite à entretenir correctement les équipements. » Il invitait les acteurs à « rester soudés »



Le baobab en tout petit à gauche, au milieu d'un vaste espace qu'on entamé les tractopelles

pour « travailler ensemble ».

D'autant que Jacques Mikulovic souhaite à un partage plus large des infrastructures, « je plaide pour que les salles de classes et les équipements soient mutualisés, utilisables en dehors des heures de cours. Cela fait partie du constat que l'école ne représente que 15% du temps éveillé de l'enfant, ces 85% où il est dehors, nous devons travailler tous ensemble pour son éducation ». Le recteur veut mettre en place un Conseil d'orientation stratégique avec les collectivités territoriales et le secteur économique, « nous devons réfléchir ensemble sur ce que nous voulons mettre en place en terme de formation. A l'internat d'excellence de Tsararano, les gamins se projettent, l'un veut devenir chirurgien, l'autre ophtalmo, et pour revenir exercer à Mayotte. »

Autre vertu d'un conseil d'orientation partagé, permettre une meilleure compréhension des politiques à décliner, « au lycée Bamana, nous



Jacques Mikulovic souhaite une mutualisation des investissements réalisés

avons 2.800 élèves et seulement 400 repas sont servis, il y a un problème. On me dit que 90% des élèves sont boursiers et que l'allocation gérée par les parents sert à autre chose, ou bien que les repas ne collent pas aux

attentes. Vous les élus, vous devez nous conseiller, car c'est bien connu, ventre affamé n'a point d'oreille. »

Une réussite partagée donc, qui va engranger du bonus, comme le faisait remarquer Olivier Kremer : « Grâce à l'efficacité des équipes de la mairie, non seulement nous avons convaincu au niveau local qu'un travail avec les habitants était bénéfique, mais aussi au niveau national, l'ANRU et les ministères, que nous savons mener un programme qui est engagé jusqu'en 2026 ».

Ce n'est donc pas une première pierre, mais un premier baobab qui était planté pour lancer cette phase de travaux de la zone scolaire.

Anne Perzo-Lafond

* La phase touchant à la zone scolaire se monte à 27 millions d'euros : 6,9M€ ANRU, 8,1M€ Ville de Mamoudzou, 9,4M€ de FEADER, 2,2M€ de FEDER et 340.000 euros du CD, sans compter l'apport du foncier.

Le président Ben Issa reçu par la première ministre Elisabeth Borne

On pourrait titrer "tribune du Monde-suite". Le président Ousseni porte la voix du Département au sein de plusieurs instances parisiennes. Avec succès, semble-t-il.

Les finances du Département étant fragile, les élus avaient fait leur compte et décidé de demander une nouvelle compensation de l'Etat pour les services consacrés à la prise en charge des non assurés sociaux liés à l'immigration clandestine, comme les PMI et l'Aide sociale à l'enfance. Des courriers avaient été adressés aux ministres Gérard Darmanin et Jean-Francois Carenco, évaluant à 65 millions d'euros en besoin de financement.

Ont également été abordés les thèmes [évoqués dans la tribune](#) rédigée par Ben Issa Ousseni et le président de l'association des maires de Mayotte, Madi Madi Souf, dans Le Monde, concernant notamment le retrait des forces de gendarmerie à l'issue de l'opération Wuambushu, lors des rencontres du président " avec les plus hautes autorités politiques": la première ministre Elisabeth Borne, le président du Sénat Gerard Larcher, la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, Jean-Francois Carenco, ministre délégué aux Outre-Mer et Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat à l'enfance.

Outre le maintien des effectifs policiers de Wuambushu dans la durée, le président a notamment défendu des moyens renforcés pour la collectivité départementale. "Une écoute très bienveillante, la prise en compte de la situation locale et des engagements semblent laisser envisager des suites concrètes à ses démarches", indique Ben Issa Ousseni. Réponse lui a été faite qu'une "évaluation de la situation" localement serait le préalable "avant tout retrait des forces de l'ordre".



Entretien sur la situation à Mayotte

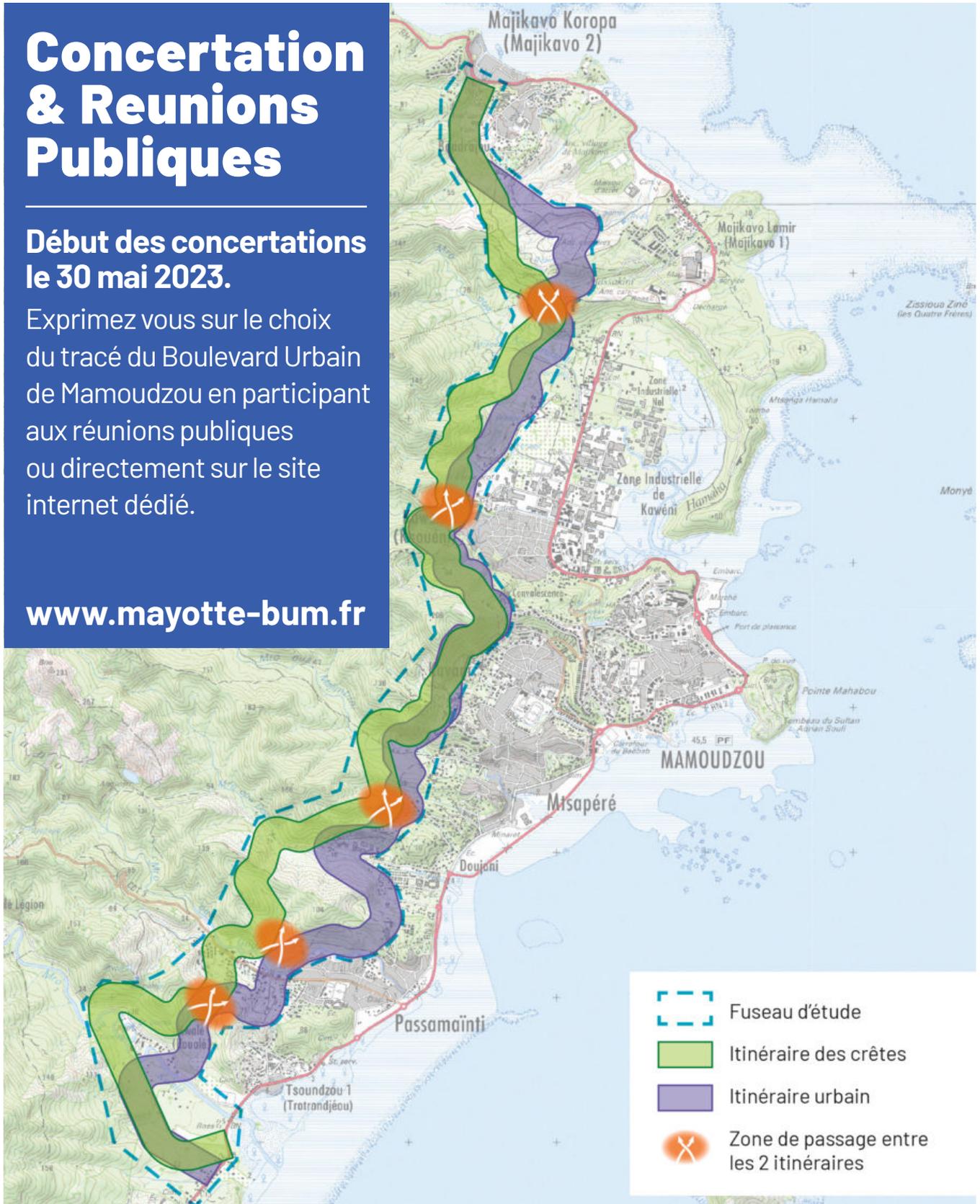


Concertation & Reunions Publiques

Début des concertations le 30 mai 2023.

Exprimez vous sur le choix du tracé du Boulevard Urbain de Mamoudzou en participant aux réunions publiques ou directement sur le site internet dédié.

www.mayotte-bum.fr



ENVIRONNEMENT : Pollution et coupure d'eau, les citoyens d'Acoua montent au créneau

Face à l'inactivité manifeste de leurs élus, les concitoyens du village d'Acoua ont décidé, ce jour, de fermer l'accès à ladite mairie concernée, au motif légitime de 2 problématiques majeures propres à la désinfection et rareté de l'eau.

Cela fait plus de 2 ans que des traces de pollution par les hydrocarbures avaient été relevées au niveau du forage de la commune d'Acoua, par les services de l'ARS, dans le cadre de contrôles sanitaires de la qualité de l'eau potable. Des prélèvements effectués à l'état brut de l'eau, à près d'un mois d'intervalle, confirmant le

21 décembre 2021, la présence de $98\mu\text{g}/\text{l}$. (microgramme(s) par litre) de concentration d'hydrocarbures dissous et $135\mu\text{g}/\text{l}$. le 8 février 2022. Un taux de pollution qui, certes, peut apparaître "insignifiant" sachant l'aspect brut du prélèvement (soit en amont du processus de désinfection de l'eau) en deçà du taux réglementaire maximal européen (le taux d'hydrocarbures dissout dans un cours d'eau doit être compris entre $50\mu\text{g}/\text{l}$ et $1\text{mg}/\text{l}$. maximum*) mais qui soulève tout de même la problématique de cette présence manifeste et de la non réactivité notamment informative publique qui s'en est suivie : « *Quel que soit l'argumentation réglementaire du*

taux, je serai tenté de vous dire qu'on s'en fiche. L'affaire du Chlordécone aux Antilles et l'absence de mesures prises par les autorités compétentes, était aussi partie d'une histoire de taux; on voit où cela a mené » nous confie un résident d'Acoua par téléphone inquiet de voir ce forage situé non loin d'un garage « sauvage » soupçonné d'être à l'origine de pollutions diverses s'infiltrant dans le sol et, par conséquent, les cours d'eau attenants.

Une responsabilité toujours rejetée à l'autre

Malgré l'alerte et le protocole d'information respectés par les services de l'ARS en temps voulu, il semblerait que ça soit du côté de la municipalité qu'il n'y ait rien été entrepris. Une municipalité qui, selon témoignages, ne serait pas vraiment au courant de cette affaire prétextant, de surcroît, que ses compétences en la matière sont limitées sachant que la gestion de cette même eau se fait par un syndicat sous-traitant. En somme, je paie une baby-sitter mais je ne me soucie pas de savoir comment elle garde mes enfants ! Et c'est bien ce manque criant de transparence et traçabilité de "leur" eau que les citoyens d'Acoua souhaitent dénoncer.

Des coupures d'eau pas digérées

À cette histoire de potentielle pollution néfaste toujours d'actualité, pour la Santé de tous, se greffe une autre revendication. Une revendication qui a conduit un collectif de citoyens à s'immiscer et interrompre de force, 2 jours en amont, une réunion municipale en la présence du maire d'Acoua, **Marib Hanaffi** (prédécesseur Ahmed Darouechi, sous mandature 2020-2026). En effet, sachant que des forages qui se situent dans ladite zone ouvrent chaque jour « à cette solidarité de partage de l'eau des habitants d'Acoua envers d'autres communes », il ne serait pas compris par ces-derniers pourquoi il est désormais question de



Les habitants d'Acoua ne comprennent pas l'intérêt des tours d'eau en leur commune

leur couper l'eau courante : « Cette eau quelque part nous appartient, si elle est suffisante pour notre village et le partage en d'autres lieux de notre département, pourquoi nous imposer une coupure ? Quelle est la quantité de ce partage ? Jusqu'où va cette eau ? Autant de questions que nous sommes en droit de nous poser » nous indique un autre habitant présent à ce blocus citoyen.

Une ressource de plus en plus rare qui finalement suscite grandes interrogations et inquiétudes quant à sa gestion, son appartenance concrète, son droit d'accès qui est, rappelons-le, un droit international selon les Nations Unies et qui avait d'ailleurs été soulevé à [échelle nationale par 8 parlementaires](#), il y a peu. Une gestion qui semble trouble et des politiques d'anticipation plutôt stagnantes en la matière qui ne plaident guère quant à la transparence de tout ce marasme hydraulique.

Les citoyens ayant bloqué la mairie d'Acoua depuis ce matin devraient être reçus par le maire, ce jour, à 15h30 afin d'obtenir concrets échanges au regard de toutes ces légitimes revendications. Loin d'une approche purement incriminante, le but de ce revendicatif blocage se porte avant tout sur une aspiration sincère de faire « enfin bouger les choses pour avancer » et ne plus retomber dans de lugubres déboires d'incompétences et de magouillismes aigus comme nous avons déjà bien connus de par le Passé...

La rédaction du JDM vous tiendra informé.

(Nous avons tenté, ce jeudi après-midi, de contacter Marib Hanaffi afin de nous apporter sa légitime vision quant aux différents points reprochés. En raison fort probable d'un emploi du temps de circonstance chargé nous n'avons pu nous entretenir avec l'intéressé. À 18h54, ce 25/05/2023, la réunion entre le collectif citoyens et le maire d'Acoua n'est toujours pas terminée)

M.L.G.

**Un microgramme correspond à un millionième de gramme*



Les explications floues et l'inactivité des autorités municipales ne sont plus tolérées

ANNONCES LEGALES



Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : annonce-legale@lejournaldemayotte.com
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution



**Appel à Candidatures
Conseil Intercommunal des Jeunes sur la
Transition Ecologique**

Tu as entre 10 et 16 ans

Et

tu habites en Petite Terre

**Deviens un citoyen engagé
et participe au
développement durable
de ton territoire !**

Le dossier de candidature est disponible à la Communauté de communes de Petite et sur
demande : mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr

A remettre au plus tard le 5 juin 2023.

CCPT



ÉDUCATION : Mayotte sera bien représentée aux championnats de France UNSS



Monsieur Ducros et deux élèves de la section rugby tenteront de représenter les couleurs de Mayotte haut et fort

Le collège de Passamainty a organisé hier une petite cérémonie en l'honneur des élèves des différentes sections sportives de l'établissement. En effet, cette année pas moins d'une trentaine d'élèves vont s'envoler pour la métropole, dans les jours qui viennent, afin de participer aux championnats de France UNSS.

Il faut croire que le collège de Passamainty est ou va devenir une référence concernant le sport dans l'île car les sections handball, athlétisme, rugby et sport-partagé se sont toutes qualifiées pour les phases finales des championnats de France UNSS (Union nationale du sport scolaire) en métropole. « Cette année, c'est vraiment une belle réussite au niveau sportif pour nos élèves. Aussi, nous avons décidé d'organiser une petite cérémonie maison pour les féliciter

de leurs performances mais aussi les encourager pour les championnats de France », indique Chérif Thari, Principal du collège de Passamainty.

Pour l'occasion les élèves ont été reçus dans la salle audiovisuelle de l'établissement en présence du principal mais aussi des professeurs d'EPS de chaque section sportive, le tout dans une ambiance conviviale autour d'un goûter. « Vu que c'est une année exceptionnelle, on souhaitait les récompenser et les mettre en valeur car c'est pour le collège une grande fierté. Participer aux championnats de France UNSS en métropole ce n'est pas tous les jours. J'ai plaisir à voir le dynamisme de l'équipe d'EPS. Nos élèves ont de la chance d'être encadrés par de bons professeurs », réagit Chérif Thari.

Un engouement pour le rugby chez

les hommes comme chez les filles

Trois élèves du collège vont partir pour participer à des championnats en métropole, il s'agit de deux garçons et une fille. Irchad, se réjouit de pouvoir se confronter à d'autres joueurs, lui qui fait partie de la section sportive rugby du collège, qui joue au club des Desperados et qui de surcroît a été pris dans la sélection de rugby de Mayotte chez les moins de 16 ans. Ils ont effectué un déplacement à la Réunion en mars pour faire un tournoi et n'ont malheureusement pas gagné. « Nous sommes arrivés 4^e mais on a bien joué, on a bien défendu et bien attaqué », résume le demi de mêlée.

Quant à Nassabia, elle aussi membre de la section sportive du collège et du club des Desperados elle va carrément participer, avec trois autres coéquipières des collèges de l'île, au

Challenge Orange à Marcoussis au centre d'entraînement de l'équipe de France pendant quatre jours à compter de mi-juin. Pour celle qui est championne de Mayotte c'est une belle aventure qui se prépare. « Ça va être bien je pense, je vais pouvoir plaquer ! », confie-t-elle. Leur professeur d'EPS, M. Ducros responsable à la fois de la section sportive rugby au sein du collège et de la sélection mahoraise des moins de 16 ans se réjouit d'avoir des talents prometteurs comme eux.

Faire aussi bien en athlétisme que l'année dernière

Michel Latour, professeur d'EPS et responsable de la section athlétisme, est quelque peu habitué aux championnats de France UNSS d'athlétisme. L'année dernière les élèves du collège avaient terminé troisième. « C'était un très bel exploit, avoue-t-il. Cela faisait quatorze ans que Mayotte n'avait pas fait un podium tous sports confondus. Je ne sais pas si nous ferons aussi bien ou mieux en athlétisme cette année. Mais ce qui est encore plus impressionnant c'est d'avoir autant d'élèves qualifiés pour les championnats de France en rugby, athlétisme, handball et sport-partagé la même année, c'est assez

rare. En vingt ans de carrière, je n'ai jamais vu ça ! Le travail porte ses fruits », raconte-t-il. Ce sont ainsi sept élèves de 3^e, garçons et filles, qui vont s'envoler pour Nancy et participer aux championnats de France du 6 au 9 juin.

Les handballeuses visent la meilleure place possible

C'est la première fois que Jérémy Hoyau, professeur d'EPS et responsable de la section handball du collège va participer aux championnats de France avec treize joueuses de l'établissement et une arbitre « Nous avons postulé pour participer aux championnats de France UNSS et nous avons été qualifiés d'office. Cette première participation est quelque chose d'important pour nous. Cela concrétise tout le travail que nous avons fait en amont depuis trois ans maintenant. C'est un beau projet. Je m'éclate à coacher et entraîner ces gamines », s'enthousiasme-t-il. Jérémy et ses joueuses des classes de 4^e et 3^e décolleront dimanche de Mayotte pour se rendre à Mende, en Lozère, pendant sept jours. « Nous tenterons de faire le meilleur résultat. On vise la meilleure place possible et pourquoi pas un podium », sourit-il.

La section sport-partagé à l'honneur

Le collège de Passamainty possède également une section inclusion et sport-partagé dans laquelle des élèves valides assistent des élèves avec des difficultés cognitives ou motrices. Ils pratiquent diverses activités sportives comme la pétanque assise, la sarbacane, l'escrime ou encore des sports aquatiques comme le kayak ou la plongée. La section du collège a participé récemment aux Jeux Nationaux Sport Adapté qui se sont déroulés au début du mois de mai à Saint-Jean-de-Monts, en Vendée. « C'est en quelque sorte des olympiades avec plusieurs activités sportives comme de l'accrobranche, explique Raphaël Massot, professeur d'EPS et responsable de la section sport-partagé. Il n'y a pas de vainqueur puisque tout le monde gagne et est récompensé. Par ailleurs, c'est la première fois qu'un territoire ultramarin participait à cet événement ».

Le 7 juin Raphaël et trois de ses élèves s'envoleront pour Paris afin de participer à une cérémonie de récompense (Ethic'Action UNSS) où ils seront reçus dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne par des personnalités du monde politique et



Michel Latour et ses 7 athlètes iront à Nancy et tenteront de ramener une médaille par équipe



La section handball dirigée par Jérémy Hoyau participe pour la première fois aux championnats de France UNSS

du sport. « Nous allons recevoir une récompense pour les actions que nous avons menées, et ceci dans un endroit prestigieux ! », savoure déjà Raphaël. Pour Hicham, élève de 4^e, membre de cette section et adepte de la pétanque assise « C'est un honneur d'aller là-bas. C'est une réussite pour moi d'aller dans cet endroit avec ma section d'UNSS ». Aussi, comme le rappelle Raphaël,

cette récompense n'aurait pu être possible sans l'implication d'Oumra, AESH (Accompagnant d'élèves en situation de handicap) : « Elle est d'une grande aide, c'est en quelque sorte leur maman. Sans elle je n'aurais pas pu tout faire », avoue-t-il.

Enfin, la participation aux championnats de France pour ces

élèves n'aurait pas pu se faire sans le concours financier du collège de Passamaity, de la mairie de Mamoudzou, de la Drajes (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), de l'UNSS Mayotte ou encore de l'ANS (Agence nationale du sport).

B.J.



La section sport-partagé de Raphaël Massot participera à une cérémonie de récompense dans le grand amphithéâtre de La Sorbonne

POLITIQUE : Vive le Sud et Trace les talents

C'est en tenue de soirée, hauts-talons, scratch-platines et paillettes que se clôturait ce mercredi, la toute première saison de Trace Talent Sud Mayotte au sein de l'amphithéâtre du Cuf de Dembéni.

Dernière ligne droite des préparatifs pour cette finale *Trace Talent Sud* qui s'annonce un véritable succès de par la qualité de ses invités mais surtout, la mise en lumière d'un plein investissement incarnés par ces **14 jeunes mahorais** qui ont tout donné durant ces 2 semaines d'apprentissage, de concertation, de création et de tournage. Lors du [lancement officiel de ce concours, en mars dernier](#), nous avons notamment rencontrés Marcus, dit Mignon, ainsi que Moirafou, seule fille de cette 1ère saison. Nous sommes très heureux de les voir partie prenante dans cette aventure.

Une dynamique avant tout humaine...

Ils étaient au total **12 candidats répartis en 3 équipes** auxquelles se sont ajoutés **2 autres jeunes** en qualité de **managers/représentants d'artistes**. Quatorze jeunes de différents univers



Vive émotion pour la chanteuse Maliza qui découvre avec surprise le clip de son titre qui a été créé par l'une des 3 équipes de cette première saison Trace Talent Sud Mayotte

qui ne s'étaient jamais croisés et/ou côtoyés avant le début de cette aventure et qui ont dû apprendre à se connaître, gérer ensemble des hauts et des aléas, s'appréhender, se respecter et mutualiser leurs plines vision et créativité, afin de

présenter un produit artistique final relevant du clip vidéo. Pour chaque équipe, il se devait d'être incarné **4 corps de métiers bien distincts** — mais non moins complémentaires — relevant des respectives directions artistique et



Début des studieuses festivités pour les 14 candidats

de production, de la prise de vue ainsi que du montage/étalonnage (post-production).

Certains avaient déjà quelques notions; pour bon nombre il s'agissait d'une découverte totale. Une grande première comme nous le confie **Raphael**, originaire de Kani Kéli et membre de l'équipe **MRCY Toujours** : « Avant cette extraordinaire expérience qui est pour moi une révélation, mes connaissances en vidéo se limitaient aux selfies » dit-il en souriant. Dans ce concours, il a pris les fonctions de directeur de production : « Ayant fait une terminale en gestion financière, je dirais que l'aspect management et organisation était quelque chose de naturel pour moi et je veux réellement poursuivre dans cette voie ». Une voie du numérique et des métiers de l'Audiovisuel encore trop peu exploités en termes de formation sur notre territoire pourtant, nombreux sont les débouchés en devenir et la demande de plus en plus croissante.

Une indiscutable évolution de ce monde du visuel 2.0 qui lutte encore avec une approche plus traditionaliste en nos mahoraises contrées, où l'idéologie d'un métier "classique", dans une administration publique, est toujours autant plébiscité. Fort heureusement, les visions et mentalités tendant à évoluer, même le discours des élus est encourageant : « Ce concept de



(de g. à d.) **M.S. Cheick-Ahmed** et **Raphael**, concourant sous la casquette de directeur de production



Moirafou, seule fille de cette aventure et manager au sein de l'équipe **NBK Vision**

programme est une opportunité de mettre en lumière ces divers métiers encore méconnus au final et dans lesquels on peut bien évidemment réussir » nous indique **Mu'uminat Swalihat Cheick-Ahmed**, vice présidente de la **CCSud**, à l'origine de ce partenariat **Trace Talent**. « Nous sommes très fiers du travail fourni par ces jeunes et s'il en ressort effectivement une carence dans ce secteur d'activité sur notre territoire, nous sommes tout à fait ouverts dans le Sud à faire avancer les choses. Travailler pour le Sud c'est bien-entendu travailler pour Mayotte et nous sommes solidaires pour la jeunesse mahoraise dans sa globalité ».

Le choix de ne surtout pas baisser les bras

Si nos jeunes apprentis star du monde de l'audiovisuel ont enrichi leur panel de compétences techniques et de

connaissances, il a malheureusement aussi été une découverte de la réalité locale pour les équipes de la chaîne **Trace Tv**. En effet, le mardi 16 mai au soir, du côté de N'Gouja, un cambriolage a eu lieu imputant un important vol du matériel de tournage d'une valeur de près de 25 000 euros.

Outre l'aspect purement matérialiste, c'est vraiment la disparition du contenu des cartes mémoires et disques durs qui a stoppé net la jovialité ambiante. Ces images retraçaient les rencontres, interactions et mise en place initiale de cette aventure. Des mémoires et émotions saisies qui se voulaient immortalisées et partagées lors d'une prochaine diffusion régionale océan Indien sur la chaîne **Trace Vanilla**. Du côté de la direction et notamment de **Teolinda Henriette**, nombreuses ont été les interrogations sur le moment. Continuer

malgré tout le tournage ou bien en rester là ? Dilemme cornélien vite statué « Face à l'incroyable engagement de tous ces jeunes, nous nous devons de ne pas les abandonner. J'ai pris la responsabilité de poursuivre le projet en redéfinissant ainsi le format de diffusion final qui se voudra basé sur moins d'épisodes mais plus de temps, notamment dans une approche intimiste de coulisses et envers du décor. Il est important de savoir s'adapter dans la Vie et je n'ai pas pour habitude de reculer. Je me répète, ces jeunes sont juste incroyables de par leur volontarisme et leur entrain. Nous nous devons d'être à la hauteur pour eux et ce, jusqu'au bout ». Des éloges partagées par **Lucile Ranger**, chargée de mission au sein du **Groupe Trace** et présente sur notre sol bien en amont et pendant le tournage : « J'ai été bluffée par la curiosité et l'entrain de tous. Ils ne comptaient pas leurs heures et avaient sans cesse des questions. Ce qui est incroyable, c'est qu'ils veulent tous acquérir des compétences non pas pour faire carrière ailleurs mais justement pour porter leur île, pour porter Mayotte ». Il était donc tout à fait normal que cette belle mise en lumière soit aussi synonyme d'artistes locaux. C'est ainsi que nos 3 teams ont travaillé sur la création des clips des chanteuses montantes **Mory's** et **Maliza**, offrant ainsi aux invités de ce dernier soir une belle découverte du fruit de leur travail.



Équipe Trace Tv 100% engagée (de g. à d.) Lucile Ranger, Teolinda Henriette et Lorena NJOya (en charge du contenu audiovisuel et de la Communication)

Le big happy ending*

C'est un amphithéâtre quasiment plein à craquer et riche d'une festive émulation, avec DJs en animation, qui a donc accueilli cette phase finale, devant jury, des équipes en lice. Tour à tour, il a

été question de visionner, de débattre et d'échanger sur chaque clip mettant parfois à (bienveillant) mal les candidats pour les tester et aller chercher au plus profond d'eux, leur vision, personnalité et répartie. En plus des élus de la Communauté de communes du Sud



1ère rangée jury et invités de cette finale Trace Talent composée notamment des chanteuses Mory's et Maliza (2 premières en partant de la g.)

de Mayotte, des grands partenaires et mécènes invités, il était présence d'une marraine et d'un parrain d'exception, **Zily** et **Meitod**; véritables artistes ambassadeurs de notre département sur la scène désormais internationale (cocorico et mabawa !).

Un peu comme à l'époque des *l'École des fans*, personne n'a vraiment perdu**, surtout au regard de l'enrichissement plurilatéral de cette courte, technique, musicale, mais surtout humaine, époque. C'est tout de même l'équipe **NBK Vision** qui a été récompensée pour la production du clip de la chanteuse **Mory's** et de son titre *Lui*. Si cette dernière valide pleinement le rendu final en tant que tel, il sera prochainement diffusé sur la chaîne **Trace Vanilla** durant 4 mois, donnant ainsi concret à cette nouvelle reconnaissance professionnelle ainsi que l'ouverture d'une potentielle et pleine carrière dans ces métiers de l'ombre, ô combien indispensables, attendants au monde des écrans sous toutes ses formes. Nos heureux lauréats, en plus de lots forts sympas, ont remporté un bon d'achat pour du matériel audiovisuel, d'une valeur de 1 000 euros, à se répartir entre membres; de quoi leur donner des outils pour la suite de leurs respectifs chemins de vie que nous leur souhaitons riches mais surtout, épanouissants, nourris de rêves et tout est possible. Mayotte au regard



Critiques constructives et échanges après la diffusion du clip produit la team MRCY Toujours (de g. à d.) Marcus, Younès, Raphael et Carl Podi

cette émission diffusée à venir, se projette sous les feux de la rampe nationaux et internationaux donnant ainsi concurrence rude aux compétiteurs de **Trace Talent Marseille 2023**, dont le tournage débute dès la semaine prochaine au cœur de la cité phocéenne.

Maintenant ses initiales politique et vision, il n'est nullement question pour ladite chaîne d'abandonner ces artistes-créateurs mahorais en herbe. En plus de conseils techniques, administratifs et juridiques, les professionnels du **Groupe Trace** concerné demeurent au contact de leurs nouveaux petits protégés et il se murmurerait même qu'une seconde et proche nouvelle saison arrive à grands pas et ce, avant cette fin d'année 2023... Alors passionné(e)s confirmé(e)s ou en devenir, filles et garçons, tenez-vous prêts et soyez au rendez-vous pour les prochaines inscriptions !

MLG

*La grande et heureuse fin

** En plus de l'équipe gagnante propre à la production d'un clip, il a été décerné des prix lauréats en fonction des métiers, ainsi que des prix mérite, engagement et coup de cœur.

Meilleur réalisateur : **Quellouz**

Meilleur directeur Artistique : **Layel**

Meilleur directeur de production : **Raphaël**

Meilleur Monteur : **Koutoub**

Prix coup de cœur pour ses polyvalence

et bonne humeur : **Abdourahmane**

Récompense aux 2 managers pour leur plein engagement : **Moirafou** et **Saïd**



Les heureux gagnants de la Team NBK Vision composée de Quellouz (Réalisateur), Kaer (Directeur artistique), Darrouech (Directeur de production), Koutoub (Monteur), accompagné de la manager d'équipe Moirafou et de la chanteuse et protagoniste de leur clip : Mory's

ÉCONOMIE : Piste longue... comme son histoire

"Qu'est-ce qui s'oppose à la réalisation de ce projet ?" Comme un clin d'œil, la veille de cette question posée par le député Kamardine au ministre des Transport, les premiers relevés environnementaux étaient menés sur Grande Terre.

Lors des questions au gouvernement, le député Kamardine disait toute son impatience au ministre des Transports sur l'allongement de la piste de Pamandzi. Dans sa réponse Clément Beaune évoque les 10 millions engagés pour les expertises et les études, notamment nécessaires pour étudier les sites de Grande Terre. Et le ministre de révéler que sur ce dernier site, « elles ne sont pas conclusives ».

Des nouvelles fraîches puisque c'est la veille de la séance à l'Assemblée, soit le 22 mai, qu'ont été menées les premiers relevés sur Grande Terre. Le site dédié à l'avancée du projet explique que « ces phases de collecte et de diagnostic sont indispensables pour consolider les études écologiques qui contribueront à la comparaison de ce site d'implantation de la piste longue alternatif à celui de Pamandzi », et que « d'autres campagnes sont programmées tout au long de l'année 2023 afin de couvrir la saison sèche et la saison humide. »

On se souvient que l'émergence du volcan sous-marin, les séismes inhérents et le risque d'effondrement d'une partie de la croute



Photo des premiers relevés. Un terrain accidenté du côté de Bouyouini



La piste convergente devra être rehaussée de 9m en Petite Terre

terrestre autour de la chambre magmatique, ont obligé à revoir la copie d'un allongement de la piste en Petite Terre. Qui a pris de la hauteur puisqu'elle doit désormais être relevée de 9 mètres de haut.

« Quand je suis arrivé à Mayotte, j'ai compris que la piste était courte parce qu'on freine beaucoup. Donc,

oui, on le fera ! Je vous le dis clairement : pas d'études d'impact pour savoir s'il faut faire ou pas, elles ont été faites plusieurs fois. » Ça s'était de discours d'Emmanuel Macron, avant. Avant que les ingénieurs ne se rendent compte de l'impact des séismes sur la construction.

On connaît la suite, les regards se sont tournés vers Bouyouini en Grande Terre, et on vient d'apprendre de la bouche ministérielle que les études ne sont, « à ce stade, pas conclusives ».

Les délais sont pour autant maintenus selon Clément Beaune, puisque le choix du site sera connu, « d'ici à la fin de l'année 2023 », et que le « lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique est programmé pour 2024, et le début des travaux pour fin 2025 ou 2026 ».

En attendant, on pourra toujours se distraire avec les photos de padza, d'épervier de Mayotte ou de maki diffusés sur la page dédiée au projet...

A.P-L.

SPORT : 3ème édition du Trail du Caméléon à Mamoudzou

"Qu'est-ce qui s'oppose à la réalisation de ce projet ?" Comme un clin d'œil, la veille de cette question posée par le député Kamardine au ministre des Transport, les premiers relevés environnementaux étaient menés sur Grande Terre.

Lors des questions au gouvernement, le député Kamardine disait toute son impatience au ministre des Transports sur l'allongement de la piste de Pamandzi. Dans sa réponse Clément Beaune évoque les 10 millions engagés pour les expertises et les études, notamment nécessaires pour étudier les sites de Grande Terre. Et le ministre de révéler que sur ce dernier site, « elles ne sont pas conclusives ».

Des nouvelles fraîches puisque c'est la veille de la séance à l'Assemblée, soit le 22 mai, qu'ont été menées les premiers relevés sur Grande Terre. Le site dédié à l'avancée du projet explique que « ces phases de collecte et de diagnostic sont indispensables pour consolider les études écologiques qui contribueront à la comparaison de ce site d'implantation de la piste longue alternatif à celui de Pamandzi », et que « d'autres campagnes sont programmées tout au long de l'année 2023 afin de couvrir la saison sèche et la saison humide. »

On se souvient que l'émergence du volcan sous-marin, les séismes inhérents et le risque d'effondrement d'une partie de la croute

LE CAM ET LA MAIRIE DE MAMOUDZOU PRÉSENTENT

LE TRAIL DU CAMÉLÉON

(3ÈME ÉDITION)

DIMANCHE 28 MAI 2023

LIEU : MJC DE KAWENI

3 épreuves possibles

- 1 TRAIL DE 12KM**
540M D+
15€
Départ 7h30
- 2 LA COURSE DES FAMILLES**
1 KM POUR LES ENFANTS DE 5 À 12 ANS
GRATUIT POUR 1 ENFANT + 1 ADULTE
Départ 7h35
- 3 MARCHÉ DE 6KM**
230M D+
GRATUIT
Départ 8h00

Trail et Marche autorisés A PARTIR DE 16 ANS
Inscription : www.sportpro.re

La Course des familles
Inscription : ca.mamoudzou@gmail.com

RENSEIGNEMENTS : 06 39 95 15 66
ca.mamoudzou@gmail.com

Logos: MAIRIE DE MAMOUDZOU, BOUÉ, ufolep, MAYOTTE TOPO, May do, CCAS, ingen, CASAL SPORT

LE JDM

C'est partout Pour tous

CREATION MAYOTTE-COMMUNICATION.YT

ANNONCES LEGALES

DEMANDE DE PUBLICATION

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



Communauté de Commune Centre
Ouest (3CO)
1444 Avenue du Lac
Mroalé
97680 TSINGONI

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Communauté de Commune Centre Ouest (3CO)

1444 Avenue du Lac

Mroalé

97680 TSINGONI

Téléphone : (+262) 269.63.76.76

Fax : (+262) 269.63.76.77

Adresse internet : <https://www.3co-mayotte.fr/>

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Accords cadre mission de prestations topographiques et foncières

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution :

Territoire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest

Code NUTS : FRY50

CPV global à la consultation

CPV principal : 71351810-4

CPV propre à chaque lot

lot n°1 : CPV principal : 71351810-4

lot n°2 : CPV principal : 71351810-4

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 géomètre topographe

Estimation ou fourchette : 100000 euros HT

Lot n°2 géomètre expert

Estimation ou fourchette : 100000 euros HT

Pour le Lot n°1 géomètre topographe

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de

ANNONCES LÉGALES

100 000.00 euros HT.

Pour le Lot n°2 géomètre expert

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 100 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 24 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour le lot n°1 :

Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°2 :

Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Aptitude :

L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant: Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

Prestations réservées

Les prestations de l'accord-cadre sont réservées en vertu des dispositions administratives suivantes :

Pour le lot n°2, il faut être inscrit à l'ordre des géomètres-experts

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 20.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

Dont

- Méthodologie de traitement des demandes du maître d'ouvrage et de mise en œuvre des prestations sur 20 points

- Matériels humains affectés aux prestations en fournissant la liste et un curriculum vitae de chaque personne physique nominativement désignée pour exécuter les prestations notées sur 10 points

- Moyens matériels affectés aux prestations en fournissant la liste du matériel notée sur 10 points

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2023/3CO/018

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/05/2023

Date limite de réception des offres : 23/06/2023 à 11:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :

Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

ANNONCES LÉGALES

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Mamoudzou

Service pour renseignements sur recours

Tribunal administratif de Mayotte

Les Hauts du Jardin du Collège

(rue de l'internat)

97600 Mamoudzou France

Tél: 02 69 61 18 56

fax : 02 69 61 18 62

Courriel : greffe.ta-mayotte@juradm.fr

Adresse Internet (URL): <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/>

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.



Communauté d'Agglomération de
Dembéné-Mamoudzou

Hôtel de Ville de Mamoudzou,

BP 01 - Rue du Commerce

97600 Mamoudzou

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20006045700013

Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : Marché public d'audit

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : AHMED Babadi - Tél : +33 639217946
- Mail : bm.ahmed@cadema.yt

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 30 juin 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

ANNONCES LÉGALES

Critères d'attribution : Prix de prestation:30,00 %
Valeur technique : 70,00 %

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'équipements de premières nécessité et d'aménagements et transitoires sur certaines espaces publics de l'opération de RHI de Vahibé Petite Terre
Classification CPV : 71000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : c'est un marché de prestations intellectuelles relatif à la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'équipements de première nécessité et d'aménagements transitoire

Lieu principal d'exécution : Village Vahibé Petite Terre
La consultation comporte des tranches : non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non
Marché alloti : non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Autres informations complémentaires :

Le pouvoir adjudicateur applique le principe «Dites-le nous une fois». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Date d'envoi du présent avis
25 mai 2023



**Communauté d'Agglomération de
Dembéné-Mamoudzou
Hôtel de Ville de Mamoudzou,
BP 01 - Rue du Commerce
97600 Mamoudzou
AVIS DE MARCHÉ SERVICES**

Organisme acheteur

Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou (976), Monsieur le Président Rachadi SAINDOU, Hôtel de Ville de Mamoudzou,
BP 01 - Rue du Commerce, 97600 Mamoudzou,

FRANCE. Tel : +33 269639100. E-mail : bm.ahmed@cadema.yt.

Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-secu-rises.fr>

Objet du marché

Etude pré opérationnelle d'OPAH RU multi sites dans le cadre du programme Action Coeur de Ville Dembeni

Lieu d'exécution

Ville de Dembéné 97650 Dembeni

Lieu de livraison

La Cadema 97600 Mamoudzou

Caractéristiques

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Des variantes seront prises en considération : Non

Division en lots : non

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Vendredi 30 juin 2023 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: Prix de prestation 30%

2: Valeur technique 50%

3: Moyens humains 20%

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur

Date d'envoi du présent avis

25 mai 2023

ANNONCES LÉGALES



Communauté d'Agglomération de
Dembèni-Mamoudzou

Hôtel de Ville de Mamoudzou,
BP 01 - Rue du Commerce
97600 Mamoudzou

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SERVICES**

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération de Dembèni-Mamoudzou (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20006045700013

Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : marché public

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : AHMED Babadi - Tél : +33 639219746

- Mail : bm.ahmed@cadema.yt

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 30 juin 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non
Critères d'attribution : Prix de prestation: 30%
Valeur technique:70%

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Etudes pré-opérationnelles RHI Disma Bas à Kawéni, village de Mamoudzou

Classification CPV : 71000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'objectif des études pré-opérationnelles est d'arriver à un projet d'aménagement opérationnel tant en termes de calendrier, de financement et de phasage des travaux

Lieu principal d'exécution : LA CADEMA Village de Kawéni quartier Disma BAS

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Autres informations complémentaires :

Valeur technique : 70%

- Les moyens humains et composition de l'équipe affectée au projet 10%

- Dossier de références 5%

- Modalités de concertation 20%

- Compréhension du texte et des enjeux 5%

- Méthodologique globale (planning de l'étude 30%)

Prix de prestation : 30%

Date d'envoi du présent avis

25 mai 2023



**EPFAM - Établissement
Public Foncier et
d'Aménagement de
Mayotte**

**Boulevard Marcel Henry Cavani
BP 600 Kawéni**

976000 Mamoudzou

AVIS DE MARCHÉ SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (976), Numéro national d'identification :

ANNONCES LÉGALES

82995000500027, Boulevard
Marcel Henry Cavani BP 600 Kawéni, 97600 Ma-
moudzou, FRANCE. Courriel : nadhirou.sandi@epfam.fr.
Code NUTS : FRY5.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.epfam.fr/>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre(s) activité(s) : Aménagement

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Maîtrise d'oeuvre pour la construction
du siège de l'EPFAM

II.1.2) Code CPV principal

71000000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Mission complète de maîtrise d'oeuvre pour la concep-
tion et le suivi de la réalisation du projet des futurs bu-
reaux de l'EPFAM.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.7) Valeur totale du marché

100788754 euros

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71200000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

II.2.4) Description des prestations

Lot unique

II.2.5) Critères d'attribution

Prix

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union euro-
péenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme finan-
cé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure négociée sans publication préalable (confor-
mément à l'article 32 de la directive 2014/24/UE)

Justification :

Aucune offre ou aucune offre appropriée n'a été dépo-
sée en réponse à une procédure négociée avec mise en
concurrence préalable

Marché de services attribué au lauréat ou à un des lau-
réats d'un concours

Explication : Avis de concours _ suivi d'une négociation
**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système
d'acquisition dynamique**

**IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés
publics (AMP) :** oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

**IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la
présente procédure**

Référence de l'avis au JO : 2022/S120-341505

Section V : Attribution

LOT / Marché N°20230002 : Attribué

Intitulé : Lot unique

V.1) Informations relatives à une non-attribution

V.2) Attribution du marché/de la concession

24 février 2023

V.2.2) Informations sur les offres

**Le marché a été attribué à un groupement d'opéra-
teurs économiques :** oui

V.2.3) Nom et adresse du titulaire/concessionnaire

CO-ARCHITECTES, Numéro national d'identification :
48015729600041, 9, ruelle Lallemand – Terre Sainte,
97410, SAINT-PIERRE ,
FRANCE. Tél : +33 026259143. Courrier électronique
: secretariat@co-architectes.com. Code NUTS : FRY4.

Adresse internet :

<https://co-architectes.com>

Le titulaire/concessionnaire est une PME : non

INTEGRALE INGENIERIE, Numéro national d'identifica-
tion : 47937915800062, 4 bis rue Fond Génèrèse – Vil-
lage de l'Eperon

Saint-Gilles-les-hauts, 97435, Saint-Paul , FRANCE. Code
NUTS : FRY4.

Le titulaire/concessionnaire est une PME : non

ADHOC Paysages et Urbanisme, Numéro national d'iden-
tification : 89960868100016, 204 Chemin Lelièvre,
97436, SAINT-LEU ,
FRANCE. Code NUTS : FRY4.

Le titulaire/concessionnaire est une PME : non

**V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot/de
la concession**

Estimation initiale du montant : 2000000 euros (Hors
TVA).

Valeur totale : 1007887 euros

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

Le marché est susceptible d'être sous-traité

**Valeur ou pourcentage du marché susceptible d'être
sous-traitée :**

Valeur hors TVA : 72735 euros

**Description succincte de la part du contrat sous-trai-
tée :**

ANNONCES LÉGALES

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Mamoudzou Les Hauts du Jardin du Collège, 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 026961185. E-mail :

greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 026961186.

Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

23 mai 2023



SPV DJEMA 5

Par acte sous seing privé en date du 23 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
 - Dénomination sociale : SPV DJEMA 5
 - Siège : Lot 18 Zone Nel, BP 247, Kawéni, 97600, MAMOUZOU
 - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
 - Capital : 100 euros
 - Objet : La maintenance de centrales électriques utilisant l'énergie radiative du soleil,
 - Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
 - Agrément : La cession des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
 - Président : Société COREXSOLAR INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, siège social est sis 58 Rue du Général de Gaulle, 97434 ST GILLES LES BAINS, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-DENIS de la Réunion sous le numéro 802 798 900, elle-même représentée par son Président en exercice, Monsieur Franck RIVAS MANZO
- La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Greffe du TMC de MAMOUZOU .

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :
06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com



Suivez le JDM sur internet